

Une paternité à construire au quotidien : le cas de la résidence au père

Mots-clés

- Paternité
- Monoparentalité
- Rôle parental

Alexandra Piesen

Doctorante en sociologie – Centre de recherche sur les liens sociaux – Université Paris Descartes.

L'expression, récente ⁽¹⁾, de « familles monoparentales » désigne des situations qui participent à la diversité des formes familiales françaises et représentent 1,5 million de familles en France métropolitaine en 2011 (Buisson *et al.*, 2015). Dès les années 1970, des sociologues (Lefaucheur, 1985) se sont intéressés à cette structure familiale et à ses caractéristiques. La monoparentalité est une situation familiale complexe à appréhender parce qu'elle « recouvre une grande diversité de situations » (Letablier, 2011, p. 6). Cette hétérogénéité amène à interroger la pertinence d'une désignation critiquée depuis plusieurs années (Letablier, 2011). L'objectif recherché à travers cette expression était de dé-stigmatiser une forme familiale jusqu'alors présentée comme « bancale » (Lefaucheur, 1991). Il s'agissait également d'adapter le vocabulaire scientifique aux nouvelles représentations sociales (Neyrand, 2001), en donnant une visibilité institutionnelle et sociale à cette configuration familiale afin que ce type de famille soit considéré et reconnu « comme les autres ». Cependant, l'expression de « famille monoparentale » tend à minimiser voire à nier l'existence de l'autre parent, alors qu'il est souvent présent dans la vie de l'enfant (appels téléphoniques, droit de visite et d'hébergement notamment). De plus, cette expression qualifie une « famille » et non un parent pris individuellement, puisqu'un père ou une mère « monoparental-e » apparaît comme une redondance, « monoparental » signifiant un seul parent. On pourrait alors parler de « monoparent ». Cette dénomination souligne la dimension « solitaire » de cette parentalité. Le choix de ne pas non plus recourir à l'expression de « pères célibataires » (qui est fréquemment utilisée dans sa version féminine) s'explique par le flou entourant l'adjectif « célibataire » qui peut prendre plusieurs significations : l'absence de couple au moment de l'interrogation ou un état matrimonial. L'expression indigène de « pères solos » sera préférée dans cet article pour deux raisons principales. D'une part, le terme de « solo » renvoie

à la métaphore du soliste qui joue seul sur le devant de la scène mais avec l'appui, en arrière-plan, de l'orchestre (ici, l'orchestre pourrait être composé des tiers aidant le parent au quotidien) ; d'autre part, cette expression est fréquemment employée par les pères eux-mêmes pour qualifier leur situation.

Cet article aborde la perception des « pères solos » sur leur paternité au quotidien et ses « reformulations » (Martial, 2016) depuis l'entrée en monoparentalité. Ainsi, « la rupture [conjugale] ouvre une "bifurcation", un "tournant de l'existence" dans les itinéraires des hommes, en ce qu'elle les conduit à reformuler le sens d'une situation irrémédiablement transformée [...], la façon dont ce tournant peut changer les manières d'être père révèle alors la pluralité des expériences » (Martial, 2016, p. 80). L'entrée en monoparentalité amène une reconfiguration des représentations et des rôles parentaux de la part de ces pères. Comment réalisent-ils leur rôle de père au quotidien ? Reprennent-ils à leur charge l'ensemble des attributs « traditionnels » des deux rôles (de la mère et du père) ?

L'étude s'inscrit dans un ensemble de travaux dont l'objectif est de comprendre les évolutions et les changements dans la construction de la paternité contemporaine. La notion de « rôle parental » (Le Borgne-Uguen, 2001) servira de cadre d'analyse. Selon Françoise Le Borgne-Uguen, « la construction sociale de ce rôle de parent émerge dès lors que l'on est attentif, au-delà de la diversité des styles familiaux, à repérer un certain nombre d'interrogations communes sur ce qu'est le fait d'être parent » (*ibid.*, 2001, p. 99). Le caractère « en construction » de la paternité contemporaine, entre normes et pratiques effectives (Quénart, 2002 ; Fagnani, 2004 ; Zaouche Gaudron, 2006 ; Boyer et Céroux, 2010), sera souligné. L'article porte sur un groupe spécifique de dix-huit pères puisqu'il s'agit d'hommes divorcés, veufs ou célibataires devenus pères « gardiens »,

L'auteure remercie Danielle Boyer, Aurélien Berthou, Yves Piesen et Erika Piesen pour leurs relectures attentives et leurs suggestions.

(1) Cette expression est apparue dès 1975. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), qui classait ce type de famille sous la rubrique « familles biologiques ne comprenant pas de couples » (recensement de 1962), a repris à son compte cette dénomination lors du recensement de 1982.

Méthodologie

Issu d'une recherche doctorale de sociologie en cours ⁽¹⁾, cet article étudie les « pères solos », définis comme parents habitant sans conjointe avec leur(s) enfant(s) âgés de moins de 18 ans, dans la même résidence principale. Les enfants passent, en général, une partie du temps (moins de la moitié) avec l'autre parent ⁽²⁾. Cette définition restreint de fait les pères enquêtés à des hommes ayant la résidence quotidienne ; les situations de garde alternée sont donc écartées de cette étude.

S'inscrivant dans une sociologie compréhensive (Kaufmann, 2011 ; Ramos, 2015), la méthode retenue pour réaliser cette recherche a été celle de l'entretien semi-directif compréhensif, réalisé avec le parent « gardien » de la famille monoparentale. Ici, le parent « gardien » est celui qui a la résidence quotidienne de son ou ses enfants à son domicile. Selon Françoise Le Borgne-Uguen, « le fait d'être parent "gardien" fait peser sur ce dernier le poids de l'autorité parentale. Les devoirs de parent et le métier de parent sont plus lourds » (2001, p. 118). Les entretiens ont abordé la paternité depuis l'entrée en monoparentalité selon les pratiques quotidiennes paternelles (tâches ménagères, tâches parentales, relations avec les enfants, activités communes, etc.) et la perception de la situation familiale (représentation des rôles parentaux, perception de la situation par l'entourage familial, amical, professionnel, etc.). La dernière partie de l'entretien était axée sur le « bilan » du père quant à sa situation et ouvrait sur la question de la remise en couple.

Quatre modes de prise de contact ont été utilisés : appels à témoins sur des sites consacrés aux différentes formes familiales, appels aux réseaux familial et d'interconnaissance et prise de contact avec une association consacrée aux familles monoparentales. Dix-huit pères solos ont été rencontrés entre 2012 et 2016. Les entretiens duraient d'une heure trente à deux heures trente et se sont déroulés dans un lieu choisi par l'enquêté (domicile, café, lieu de travail) principalement en région parisienne (voir le tableau des caractéristiques des enquêtés p. 80).

NDLR : les références bibliographiques des auteurs cités dans cet encadré figurent en fin d'article pages 87-88.

(1) Cette thèse de sociologie, débutée en 2012 sous la direction de François de Singly, s'intéresse au quotidien des parents « gardiens » (pères et mères) de famille monoparentale (perception de leur situation, rôle parental, conciliation travail/famille, etc.).

(2) Cette définition de la population à enquêter s'appuie, en partie, sur la définition de la famille monoparentale retenue par l'Insee dans l'article de Guillemette Buisson, Vianney Costemalle et Fabienne Daguet, paru en 2015.

assumant en grande partie l'éducation de leur(s) enfant(s) (encadré). En analysant en quoi leur exercice de la paternité « solo » entraîne ou non une modification des pratiques et des représentations de leur rôle, on formulera l'hypothèse d'une paternité solo qui serait « sous surveillance » ⁽²⁾. Cette surveillance des pères solos serait liée aux craintes de la justice de confier la résidence quotidienne à un homme seul (Le Collectif Onze, 2013 ; Nagy, 2016). Dans une étude récente, Veronika Nagy souligne le rôle de la remise en couple et de l'entourage paternel dans la légitimation des demandes de temps « en plus » des pères. Ainsi, la sociologue explique que « dans les discours judiciaires des hommes qui demandent une résidence principale, une résidence alternée ou un droit de visite et d'hébergement élargi, leur capacité à bien s'occuper de l'enfant n'apparaît pas comme étant de nature strictement individuelle, mais comme passant aussi par une personne-relais, comme si la paternité s'exerçait aussi à travers ce tiers [...] qui est toujours une femme » (*ibid.*, p. 112). En outre, « le "bon père" n'est pas un père en solitaire, mais un homme dont la paternité est soutenue, encadrée par et mise en lien avec la parenté » (*ibid.*, 2016, p. 121). Or, les pères solos rencontrés vivent seuls au quotidien avec leur(s) enfant(s) et ne répondent donc pas à cette image du « bon père » stabilisé par une remise en couple (Nagy, 2016).

La mise en place de la résidence des enfants chez le père

Lorsque l'on s'intéresse à la perception de la monoparentalité, il est important de la remettre en perspective avec la situation antérieure et d'aborder les circonstances de la mise en place de la résidence des enfants au père afin de mieux comprendre les changements et les continuités opérés par le parent (Martial, 2013 a).

Des pères rarement à l'initiative de la garde

Sur les dix-huit pères solos rencontrés, les modalités d'entrée en monoparentalité sont variées. Il peut s'agir de séparations dues au divorce, au veuvage, ou à l'abandon du domicile familial (et donc à la rupture des contacts), le plus souvent à l'initiative de la mère. Aucun des pères rencontrés ne s'est retrouvé en situation de monoparentalité à la naissance de l'enfant. La mise en place de la résidence au père est une situation au départ le plus souvent subie, réalisée dans un contexte de tensions, puisque seulement deux pères ont déclaré que l'attribution de la garde s'était déroulée dans de « bonnes » conditions.

– « Du jour au lendemain, leur mère est partie, donc j'ai calqué toute mon organisation sur celle des enfants » (Oliver, 40 ans, deux enfants).

– « [Quand vous vous êtes séparés, c'était quelque chose

(2) Pour plus de détails, voir Nagy V. (2016).

qui avait été convenu, le fait que vous ayez leur garde ?] *Pas du tout. Ça s'est fait précipitamment, leur maman est partie quasiment du jour au lendemain ; donc je me suis retrouvé avec mes deux filles* » (Romain, 49 ans, deux enfants).

– « *C'est la mère qui a quitté la maison conjugale... et puis après c'est moi qui ai entamé mon divorce* » (Édouard, 46 ans, quatre enfants).

– « *En fait, c'est mon ex-femme qui est partie, pour une autre personne [...] elle avait envie de changer d'air. Je lui ai dit qu'il était impossible que je perde ma femme et mes enfants. Donc je voulais garder mes enfants* » (Joël, 44 ans, deux enfants).

Dans le cas de Fabien, c'est la demande de son enfant qui est à l'origine de sa désignation : « *Je voulais récupérer ma fille sans entrer dans une procédure judiciaire, et on a réussi à s'entendre à l'amiable. Je ne voulais pas d'une situation où chacun des parents se plaignait de l'autre. Donc faire une procédure judiciaire avec tous les frais que ça implique et les déchirements pour ma fille, je n'en voulais pas. Tant qu'elle était bien chez sa mère, j'ai laissé faire, et dès qu'elle a exprimé l'envie d'habiter avec moi, on a évoqué cette possibilité avec sa mère* » (Fabien, 40 ans, un enfant). Ce père souhaitait obtenir la résidence de sa fille mais n'en avait pas fait la demande. Cette caractéristique est souvent reprise dans les travaux en droit de la famille qui insistent sur le fait que les pères sont rarement à l'initiative d'une demande de résidence quotidienne (Orain, 2012 ; Le Collectif Onze, 2013 ; Martial, 2013 b). Fabien ne voulait pas entrer dans une procédure judiciaire qui aurait, selon lui, nécessité une « bataille » entre les deux parents. Ce refus de judiciarisation de la part des pères est également souligné par Agnès Martial dans ses travaux sur la paternité, et notamment sur les pères à plein temps ⁽³⁾.

Marco explique, lui, que c'est le couple parental qui est à l'origine de la décision : « *D'un point de vue pratique, je suis resté dans l'appartement familial et comme les enfants, leur scolarité c'est vraiment proche, c'était surtout par commodité pour les enfants. [...] On ne voulait pas ajouter plus de bouleversements avec un déménagement ou un changement d'école et tout. D'un commun accord, on s'est dit que c'était mieux qu'ils restent avec moi, même si le juge avait statué qu'ils étaient en résidence quotidienne chez leur mère. On est resté comme ça depuis. En plus, mon ex-épouse, elle a des horaires qui font qu'elle commence très tôt le matin, donc c'est plus par commodité que*

par choix au départ » (Marco, 40 ans, deux enfants). Ainsi, deux arguments sont avancés pour justifier ce choix qui va à l'encontre de la décision du juge. Les horaires de son ex-épouse en premier, présentés comme peu compatibles avec la résidence quotidienne, ce qui impliquait que les enfants se gèrent seuls le matin (pour se préparer à aller à l'école et s'y rendre) et donc que le rôle parental de veille au bon déroulement de ce moment ne puisse pas être assuré par la mère. Le second élément est celui de la localisation du logement familial, dont le père a conservé l'usage, qui permet aux enfants de continuer à fréquenter les mêmes établissements scolaires et, surtout, de garder leur(s) chambre(s), donc leurs univers matériels similaires.

Que les circonstances soient « bonnes » ou conflictuelles, le rapport à l'autre parent et, par conséquent, les compétences parentales des deux parents sont étudiés et analysés par la justice pour choisir le parent « le plus compétent » ou le moins « mauvais ».

La figure de la « mère défaillante »

Lorsque Fabien relate le contexte de la mise en place de la garde à son domicile, il associe la demande de sa fille à un moindre investissement de sa mère : « *Là, sa maman commençait à moins bien s'en occuper, à la laisser de côté un peu, à être moins motivée. Donc j'en ai discuté avec elle et on s'est mis d'accord sur le fait que c'est moi qui allais prendre le relais* » (Fabien). Ici, ressort le registre de la mère défaillante ou du moins, de la mère « insuffisamment » investie. Le père apparaît alors comme le plus qualifié pour assurer la fonction de « bon » parent qui va désormais s'occuper au quotidien de son enfant (Martin, 2014). Tous les pères rencontrés ont évoqué des éléments que l'on peut rattacher à une mise en cause des compétences parentales de la mère de leur(s) enfant(s) ; ces caractéristiques sont variées et plus ou moins « graves » selon les pères. Ainsi, certains font référence à des mères « *qui commençaient à moins bien s'en occuper* », d'autres décrivent des situations où il y avait une inversion des rôles au sein du couple avant même la séparation : « *pour être simple, vous prenez un couple traditionnel où c'est l'homme qui privilégie sa vie professionnelle, et bien, là, c'est l'inverse. Comme dit mon avocate, c'était moi le côté féminin du couple* » (Lucas, 40 ans, un enfant).

Sans obligatoirement dénigrer les compétences parentales de leur ex-conjointe, certains pères avancent leur plus grande compétence dans l'organisation quotidienne

(3) Agnès Martial utilise cette appellation dans ses travaux pour caractériser les pères solos.

Caractéristique des pères enquêtés

Prénom	Âge	Nombre d'enfants et sexe	Âge des enfants à charge	Ancienneté de la monoparentalité	Emploi	Localisation	Situation matrimoniale	Origine de la monoparentalité
Sylvain	45	1 G 1 F	9 ans 3 ans	1,5 an	Chef d'entreprise	Île-de-France	Séparé	Mésentente
Fabien	40	1 F	6 ans	1 an	Sans emploi	Province	Séparé	Mésentente
Lucas	40	1 F	9 ans	9 ans	Chauffeur-livreur	Province	Séparé	Abandon du domicile par la mère
Dimitri	40	1 G 1 F	16 ans 2 ans	10 ans env.	Chirurgien libéral	Province	Séparé	Mésentente
Oliver	40	1 F 1 G	8 ans 5 ans	3,5 ans	Commercial	Province	Divorcé	Abandon du domicile par la mère
Marco	40	1 F 1 G	13 ans 10 ans	4 ans	Etudiant	Province	Divorcé	Divorce à l'initiative de la femme
Lucien	40	1 F	4,5 ans	3 ans	Chef d'entreprise	Province	Séparé	Séparation pour consentement mutuel
Damien	43	1 G 1 F	13 ans 9 ans	1 an	Aide-soignant	Province	Divorcé	Divorce à l'initiative de la femme
Joël	44	1 F 1 G	15 ans 14 ans	7,5 ans	Assimilé cadre	Île-de-France	Divorcé	Abandon du domicile par la mère
Romain	49	2 F	21 ans 14 ans	8 ans	Directeur de recherche clinique	Île-de-France	Séparé	Abandon du domicile par la mère
Samuel	49	3 F et 3 G dont 3 F à charge (autres mariés)	16 ans 14 ans 12 ans	5 ans	Commerçant	Île-de-France	Divorcé	Abandon du domicile par la mère
Antoine	50	1 G 2 F	21 ans 19 ans 16 ans	4 ans	Inspecteur de sécurité	Île-de-France	Veuf	Veuvage
Thomas	41	1 F	6 mois	1 an	Commercial	Province	Divorcé	Divorce à l'initiative de la femme
Edouard	46	2 F 2 G	17 ans 15 ans 14 ans	11 ans	Sans emploi	Île-de-France	Divorcé	Abandon du domicile par la mère
Charles	49	1 F	17 ans	13 ans	Directeur des ressources humaines	Île-de-France	Séparé	Mésentente
Alexis	40	4 F	18 ans 13 ans 7 ans	1 an	Commercial	Province	Divorcé	Abandon du domicile par la mère
Jean	54	1 F 1 G	18 ans 16 ans	16 ans	Agriculteur	Province	Divorcé	Abandon du domicile par la mère
Paul	46	2 F	12 ans 9 ans	7 ans	Sans emploi	Belgique	Séparé	Séparation à l'initiative de la femme

G : garçon ; F : fille.

d'une « bonne » vie familiale ⁽⁴⁾, telle que la préparation de repas équilibrés (ce qui sous-entend que ce n'était pas toujours le cas lorsque l'enfant était chez sa mère), l'importance de coucher l'enfant à un horaire raisonnable et adapté à son âge (idée que la mère était plus laxiste sur l'horaire du coucher et donc moins préoccupée par le rythme biologique de l'enfant), la vérification des devoirs, l'hygiène corporelle (par exemple, le brossage des dents le matin et le soir), etc. L'enquête menée par le Collectif Onze en 2013 souligne que « la résidence socialement "inversée" passe alors par une nécessaire disqualification de la mère, qui se trouve judiciairement déchu de ses prérogatives sur les enfants, tandis que, parfois, s'effectue symétriquement la requalification d'un père meilleur éducateur – ou en tous cas "moins mauvais" éducateur que la mère » (Le Collectif Onze, 2013, p. 199).

Au-delà du caractère atypique de leur situation de pères « gardiens », l'entrée en monoparentalité les a amenés à investir différemment leur paternité.

Être père solo Faire l'apprentissage de la paternité solo

Alors que, selon les entretiens, les pères pouvaient auparavant « se reposer » sur leur conjointe dans le partage des tâches parentales et domestiques, ils se retrouvent désormais seuls à gérer leur(s) enfant(s) au quotidien. Cette transition du couple parental à la monoparentalité amène le parent à se repenser en tant que parent et en tant qu'individu (rapport à son rôle et à son sexe). Certaines répartitions des tâches entre conjoints qui semblaient « naturelles » et « aller de soi » lors de la vie en couple sont réinterrogées lorsque le père prend en charge des tâches traditionnellement qualifiées de « féminines » (lessives, soins aux enfants, etc.). Le père se retrouve désormais à effectuer l'ensemble des tâches parentales et domestiques au quotidien, avec parfois une aide extérieure (familiale, amicale, etc.), ce qui nécessite une adaptation de sa part et, parfois, un apprentissage. Les situations de couple des pères rencontrés étaient variées avant la séparation : pour certains, un partage « égalitaire » des tâches avec leurs ex-conjointes était déjà mis en place, et ces pères étaient déjà investis auprès de leurs enfants au quotidien à travers diverses pratiques telles que la préparation des repas, le bain, l'accompagnement à l'école, etc. Ces pères, qualifiés de « familiarisés », déclarent avoir perçu un changement au moment de l'entrée en monoparentalité, mais cette adaptation

semble s'inscrire dans une certaine continuité avec une paternité déjà investie :

– « J'ai eu sa garde quotidienne dès le début, Marie n'avait pas encore 1 an quand le tribunal a statué sur la garde. Ça fait donc plus de huit ans que je m'occupe entièrement seul de ma fille. Donc c'est vrai que je n'ai pas eu d'adaptation progressive, dès sa naissance quasiment ; je m'occupais déjà énormément d'elle, et quand je me suis retrouvé seul avec elle, pour moi, c'était normal » (Lucas).

– « Je n'ai jamais eu d'appréhension parce que, déjà quand on était en couple, je participais beaucoup à la cuisine, au ménage... donc c'est vrai que je n'ai pas eu peur de me retrouver seul avec les enfants. Je n'ai pas eu de grands changements dans mon organisation quand je les ai eus » (Marco).

Cet investissement paternel s'explique par deux éléments principaux : la participation du père aux tâches parentales et domestiques avant la séparation et son éducation :

– « Non ce n'était pas quelque chose de nouveau. Disons que, de ce côté-là, du fait que j'avais un papa un peu difficile, on a toujours aidé un peu ma mère à la maison ; donc on apprenait un peu pour se débrouiller, que ce soit pour faire le ménage, pour faire à manger ou quoi que ce soit » (Alexis, 40 ans, quatre enfants).

– « En fait, ma mère est une nourrice, donc je sais depuis relativement jeune comment on fait. Je sais, depuis relativement petit, comment on change les couches d'un bébé. Donc ce n'était pas une nouveauté pour moi. Ma mère est nourrice agréée depuis vingt-cinq ans et on a toujours eu des enfants à la maison depuis que j'ai l'âge de 15 ans » (Lucas).

Dans ces deux cas, l'impact de l'éducation du père sur son investissement dans sa paternité se lit à deux niveaux : pour Alexis, il s'est agi d'aider sa mère au quotidien, pour se substituer à un père décrit comme défaillant : « j'ai eu une enfance assez compliquée, avec un papa très compliqué ; papa assez ignorant, alcoolique, pas du tout intéressant », alors que, pour Lucas, c'est la proximité des enfants dont s'occupait sa mère dans le cadre de sa profession qui semble avoir permis à ce père de se familiariser avec certaines pratiques de soin. Ici, la diversité des « ressources » pour établir la continuité dans les tâches domestique et parentale est soulignée. Concernant Alexis, une expérience antérieure l'a socialisé ; pour Lucas, le modèle d'attitude (celle de sa mère) a participé à sa socialisation à l'activité.

(4) Dans ses travaux, Marie-Clémence Le Pape aborde ce rôle du « bon parent » (Le Pape, 2014).

Les pères solos rencontrés ont également justifié leur investissement dans leur paternité par la prise en charge des tâches liées au soin des enfants dès leur plus jeune âge. Selon ces pères, cette prise en charge « précoce » a participé à leur rendre « naturelle » ces activités habituellement rattachées à l'univers féminin :

– « Pour moi, ça a toujours été naturel de lui faire prendre son bain ou de lui changer ses couches. Ça m'est toujours venu naturellement » (Lucas).

– « Alors là, je fais tout [rires]. Disons que j'ai les petits depuis plus de trois ans et demi maintenant ; donc, je les connais par cœur. Je n'ai aucune gêne ou quoi que ce soit. Par exemple, je faisais déjà prendre le bain à Charline quand elle était petite. Quand Julien est né, je le faisais régulièrement quand leur mère n'était pas là. C'est vrai qu'à ce niveau-là, je n'ai pas eu de problèmes particuliers suite à la séparation puisque je le faisais déjà avant » (Oliver).

En revanche, pour d'autres pères, la rupture a succédé à une situation de couple dans laquelle l'ex-conjointe occupait la majorité des tâches parentales et domestiques au quotidien. L'adaptation à la nouvelle situation est alors d'autant plus délicate qu'elle nécessite à la fois de devoir « faire face » à une séparation non anticipée et de prendre en charge des tâches et des activités peu ou pas pratiquées auparavant. Ces pères sont qualifiés d'« apprentis » au sens où l'entrée en monoparentalité est une période d'apprentissage de nouvelles compétences parentales. Ce changement est alors parfois si brutal et inattendu qu'il amène le père non seulement à modifier la perception qu'il a de sa paternité, et donc à investir de nouveaux domaines de compétences, mais l'incite aussi à prendre davantage de risques au quotidien comme si l'entrée en monoparentalité avait joué un rôle « d'électrochoc » : « Il y a eu beaucoup de bouleversements en quelques années... j'ai changé de vie, je me suis retrouvé seul, avec mes filles, mon boulot, mes valeurs ne collaient plus avec les valeurs de cette entreprise... et puis on voulait déménager ; donc plein de changements en l'espace de quatre ans [...] quand on vit un truc comme ça, en fait, on n'a plus trop les pieds sur terre, et il y a une part de prise de risque, que j'ai en moi, mais qui était exacerbée par ça, parce que, on se dit "après tout, voilà c'est bon, quand on a connu cet orage, qu'est-ce qu'on risque !" Et donc on y va... » (Romain, 49 ans, deux enfants).

Ce n'est pas uniquement la monoparentalité qui doit être gérée comme un changement par les pères. Pour certains, il peut aussi s'agir d'une modification d'emploi et/ou d'un déménagement, ce qui ajoute des bouleversements au

changement, et peut donc développer une capacité à gérer l'instabilité au quotidien.

Pallier le manque maternel

L'ensemble des pères font part d'une inquiétude commune : celle de ne pas parvenir à combler chez leur(s) enfant(s) le manque de leur mère, crainte déjà évoquée par Agnès Martial dans ses travaux sur les pères isolés (Martial, 2012). Lorsque les parents ont organisé les modalités de visite et d'hébergement, la mère est présente dans ces temps spécifiques, mais quand le lien entre les parents est distendu voire rompu, les pères font appel à d'autres femmes qui peuvent être leur mère, leur sœur, une amie, etc., ou encore leur ex-conjointe (rarement, dans le cas des pères rencontrés). Ces femmes peuvent être qualifiées de « référentes féminines » au sens où elles sont sollicitées à différentes étapes « clés » de la vie de l'enfant pour l'accompagner (le conseiller, échanger avec lui, le soutenir, etc.) : enfance, puberté, passage à l'adolescence, puis entrée dans l'âge adulte : « J'ai une mère qui est adorable et qui est très proche de ses petites-filles et qui a joué le rôle un peu de... en fait, toute présence féminine compensait le manque de la maman, donc c'était des amies à moi, féminines qui... la petite allait très vite vers elles, parce qu'il y avait ce besoin » (Romain). Les pères rencontrés essaient de s'inscrire dans les normes de la « bonne parentalité » (Martin, 2014). La préparation des repas et l'attention portée à sa composition (équilibré, produits frais, « fait maison », etc.) est au cœur du quotidien de ces pères. Qu'ils aient été des « cordons bleus » ou qu'ils n'aient eu aucune connaissance culinaire, ils se sont concentrés sur la préparation des repas comme élément fondamental de la « bonne parentalité » :

– « Je faisais une pizza une fois tous les six mois... j'avais zéro formation à ce niveau-là. C'était mon ex-compagne qui était une super cuisinière, et qui s'occupait de tout... elle travaillait dans le quartier donc c'était plus facile pour elle de récupérer la petite. Donc je me suis retrouvé du jour au lendemain à devoir improviser ; j'avais des copines qui étaient bonnes cuisinières et qui m'ont filé leurs recettes les plus simples, et je me suis débrouillé » (Romain).

Romain s'appuie sur des figures féminines, très proches de lui, pour l'aider dans cet apprentissage. Ces femmes – grand-mère maternelle ou paternelle, sœur, amie, voire ex-conjointe – se chargent de lui donner des recettes simples (donc facilement exploitables pour rapidement s'adapter) qu'il pourra réaliser pour ses filles. Il s'agit, pour ce père, d'intégrer les bases d'un savoir-faire utile. La référence au rôle du « bon parent » qui prépare de « bons

plats » pour ses enfants semble ainsi mobilisée par ce père dans l'entretien : « *Pour moi c'était... j'ai focalisé là-dessus, je ne sais pas pourquoi. Je ne sais pas, pour moi, ce qui était important, c'était qu'on mange normalement. Et donc, et encore aujourd'hui, j'ai ce souci de la perfection, il faut que mes filles... il faut que je leur fasse des bons trucs, je ne peux pas leur faire un steak haché surgelé que je vais sortir du frigo, ça c'est tout simplement impossible pour moi* ». Un changement de comportement chez Romain est observé, qui passe d'un père peu investi dans les activités liées à la préparation du repas à un père qui revendique l'importance de nourrir normalement ses filles. Dans cet entretien, le « normalement » renvoie explicitement à l'idéal du « parfait parent » (« *ce qui était important, c'était qu'on mange normalement [...] j'ai ce souci de la perfection* ») qui cuisine bien. Les pères solos rencontrés, et de façon récurrente, ont une volonté de faire plus que ce qui est attendu. Cette volonté fait écho à l'idée selon laquelle, étant davantage « surveillés », ils devraient en faire plus que les autres pour prouver leur capacité à être un « bon parent ». Romain semble également rechercher une continuité, de la qualité des repas en l'occurrence, pour ses enfants, par-delà la séparation. L'absence quotidienne de la mère qui prenait soin de la famille, en étant une « super cuisinière », apparaît en partie compensée par un travail du père visant à préparer des repas variés, à partir de produits frais et de recettes d'autres personnes jugées compétentes en la matière.

Lorsqu'ils ne se sentent pas légitimes sur un sujet, ces pères solos font appel à un « référent féminin », ce qui leur permet de déléguer une partie du volet féminin et maternel du travail parental ⁽⁵⁾ (Verjus et Vogel, 2009). Ils tentent de confier le travail éducatif ou l'accompagnement des enfants à une personne de confiance. Ils peuvent estimer qu'en tant que parents, il est important d'accompagner leurs enfants sur certains aspects de leur existence, mais faute de se sentir légitimes ou les plus aptes, ils délèguent cette activité. Les pères peuvent faire appel à un ou plusieurs référents féminins selon les ressources relationnelles féminines dont ils bénéficient. Marco fait appel à plusieurs référentes lorsque sa fille évoque des questionnements relatifs au développement de son corps, pour lesquels il ne sait pas comment répondre : « *Il y a toutes les questions autour des règles et des garçons, je ne sais pas trop comment aborder le sujet avec elle. C'est vrai*

que c'est des choses où je sentais qu'elle n'osait pas trop m'en parler » (Marco). Ce père explique qu'il ne se sent pas assez compétent pour engager la discussion avec sa fille sur ces sujets. Il fait alors le choix de recourir à une personne qui lui paraît plus compétente que lui, afin que sa fille puisse disposer d'une personne suffisamment qualifiée. Trois éléments sont pris en compte pour déclencher la sollicitation du référent féminin : ses propres compétences (à soi), la disponibilité d'un référent féminin (il faut qu'il existe) et l'identification d'un besoin (supposé ou avéré) chez l'enfant : « *J'ai pu appeler sa mère et elles en ont discuté toutes les deux, et ça m'a soulagé. Il y a la question des règles comme je vous disais mais aussi le problème des vêtements* » (Marco). Concernant les questions relatives aux rapports homme-femme, Marco approuve l'intervention d'un autre référent féminin : « *Pour les rapports aux garçons, ma fille est très proche de ma sœur de 21 ans et je crois que ça l'aide à comprendre un peu les comportements des garçons* ». Marco laisse sa sœur occuper cette fonction de référent auprès de sa fille ; autrement dit, il ne semble pas faire une démarche spécifique, il valide. Cette validation semble s'expliquer par la proximité d'âge entre la sœur de Marco et sa fille, mais aussi par le fait que les discussions relatives aux garçons et à la sexualité sont peut-être plus délicates à aborder avec son propre parent. Selon Patrice Huerre et Christilla Pellé-Douël, « *il est notable de remarquer que, père ou mère solo, c'est aux femmes qu'il est fait appel, et jamais (ou presque) aux hommes, comme si la situation de parent seul, quel que soit le sexe du parent, ne se référerait qu'à une compétence spontanément supposée des femmes en matière de prise en charge des enfants* » (2010, p. 88).

La puberté est la période durant laquelle le père solo (de jeune fille en particulier) fait le plus souvent appel à au moins une référente féminine à la fois auprès de lui et de l'enfant pour informer et conseiller concernant les changements liés à la puberté (*ibid.*). Lorsque les relations conservées avec l'ex-conjointe ne permettent pas de la mobiliser sur les questions « féminines », ce sont parfois les grands-mères paternelles et maternelles qui sont mises à contribution : « *J'ai dit à ma fille d'appeler les mamies, les deux mamies, comme ça elle a deux sons de cloches. Je lui ai dit que si elle avait des choses compliquées à dire, qu'elle pouvait appeler les autres, et que ça ne me vexerait pas, dès lors que moi, elle autorisait la personne à m'appe-*

(5) « *Qu'entend-on par travail parental ? C'est d'abord le travail des parents en charge d'enfant(s) que nous retenons ici comme point d'entrée. Considérable en termes de tâches pratiques (occupation matérielle) et de charge mentale (préoccupation, disponibilité), le travail parental engage la définition de soi comme parent, père ou mère, et la perpétuation "réussie" de soi – c'est-à-dire son prolongement à travers un enfant voué à n'être ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre* » (Verjus et Vogel, 2009, p. 4-6).

ler pour me dire "ah tiens, Manon m'a dit ça" » (Joël). La délégation du travail parental est ici partielle et « encadrée ». Dans le cas où la référente identifie une nécessité d'en parler au père, elle doit pouvoir le faire sans briser la relation de confiance avec l'enfant qui l'a sollicitée. Ici, le père exprime une volonté que soient partagées les informations importantes d'un point de vue parental. Une direction est également observée : l'information part de la référente pour aller vers le père, et non l'inverse. Ainsi, le père lui laisse, dans le cas présent, le choix de dire ou non ; il s'agit donc plutôt d'une demande de partage de certaines informations avec la référente et l'enfant, que d'un rôle de simple intermédiaire qui serait dévolu à la référente. Joël fait également appel à des professionnels lorsqu'il se retrouve face à une situation qu'il ne maîtrise pas. Lorsque sa fille a eu ses premières règles, c'est lui qui s'est rendu à la pharmacie pour demander conseil : « *Et tout ce qui est première fois où il a fallu aller acheter des protections, je suis allé en pharmacie et j'ai dit aux pharmaciennes "voilà, j'éleve ma fille seul, qu'est-ce qu'il faut que j'achète, elle a eu ses premières règles cette nuit". Les dames ont été super gentilles, elles m'ont dit "c'est ça, c'est ça"* ». Lors de la prise de contact avec ces professionnels de santé, Joël décline immédiatement sa situation familiale pour resituer sa demande dans son contexte de paternité solo. Cette stratégie d'annoncer sa situation avant même de poser sa question repose peut-être sur la volonté d'éviter de s'épancher sur des questions du type : « *Où est sa mère ? Qu'en pense sa mère ?* », etc., mais aussi sur le fait qu'il souhaite que les professionnels lui donnent tous les conseils permettant de gérer la situation ; ce qui le validerait dans son rôle de « bon parent ».

Conjuguer figure « cadrante » et « paternité relationnelle »

Dans les entretiens, les pères font part de la difficulté quotidienne qu'ils ont à jouer « les deux rôles ». Certains pères expriment leur souci de « bien faire » et d'être à la fois « proches » et « cadrants ». « *On est très proches... après, elle sait que je suis son père et pas son copain, donc elle sait que quand je dis non, c'est définitif. Elle sait aussi que je suis son père et qu'il faut m'obéir. Je ne suis pas son copain de classe à qui elle peut répondre par exemple. Ayant eu Marie seul à charge très jeune, je n'ai pas eu le choix dans mon comportement. Il fallait que je sois la tendresse et l'autorité à la fois. Sa mère ne s'est jamais occupée d'elle, il fallait donc que quelqu'un joue les deux rôles. Je ne pouvais pas être que le papa gentil et affectueux ou que le papa autoritaire* » (Lucas). Pour Lucas, il s'agit de « jongler » au quotidien entre les attributs socialement conférés

à la mère et ceux attribués au père tels que l'autorité. Cependant, réussir à jouer les deux rôles n'est pas facile. Certains d'entre eux, qui se décrivent comme n'étant « pas très masculins », ont des difficultés à répondre aux attentes du « bon père », notamment à être une figure d'autorité (Modak et Palazzo, 2002 ; Cérroux, 2014 ; Le Pape, 2014). L'ensemble des pères rencontrés différencie ainsi les rôles du père et de la mère auprès de l'enfant. Bien qu'ils se déclarent « modernes » au sens où ils se considèrent en mesure de s'occuper du bien-être de leur(s) enfant(s) au quotidien, ces pères continuent à associer les rôles parentaux à des rôles de sexes.

Concernant la figure d'autorité, les pères ont conscience que cette attitude fait partie du rôle de père attendu. Cependant, étant le seul parent quotidien, ils ne souhaitent pas devenir le père quotidien qui punit face aux « mamans du dimanche ». L'expression « papas du dimanche » est ici féminisée ; elle désigne les pères qui ont un droit de visite et d'hébergement classique auprès de leur(s) enfant(s). Ces derniers, appelés également « *Disneyland dads* » (Stewards, 1999) et présentés comme peu autoritaires, essaient d'optimiser le (peu de) temps qu'ils passent avec leur(s) enfant(s). Pour ces pères qui n'ont plus la possibilité d'exercer leur paternité au quotidien, chaque moment passé avec leur(s) enfant(s) devient un moment à « réussir à tout prix ». Il faut que l'enfant soit satisfait du temps passé avec son père, qu'il ne reste pas plusieurs jours avec une « mauvaise impression ». Certains pères sont devenus plus proches de leur(s) enfant(s) depuis « l'entrée en monoparentalité » : « *Après, pour les câlins et tout, j'en faisais déjà beaucoup quand leur mère était là avec nous mais c'est vrai que, depuis qu'elle est partie, nous sommes encore plus proches. Nous étions déjà très proches, j'ai toujours été très câlin avec mes enfants, je leur fais beaucoup de bisous, je les prends dans mes bras quand ça ne va pas et le soir, particulièrement, ils me font des câlins avant d'aller se coucher. Je crois que, quelque part, oui, j'ai une relation privilégiée avec eux. Si l'un d'entre eux a du mal à dormir la nuit, il n'hésite pas à venir me réveiller [...] à ce niveau-là, je suis vraiment devenu un peu leur "mère" je dirai. Je dis "mère" parce que, habituellement, quand un enfant ne dort pas la nuit, on dit qu'il va voir sa mère... et bien, moi, mes enfants viennent me voir. Et c'est vrai que c'est une fierté quelque part parce que je ne pense pas que tous les enfants ont une telle relation de confiance avec leur papa* » (Oliver). La dimension « relationnelle » de ce père avec ses enfants est ici mise en avant. Oliver apparaît comme un père représentatif de la « bonne » paternité contemporaine dans laquelle le père est présent

et tendre avec son enfant (Modak et Palazzo, 2002 ; Singly, 2010). Ce père utilise la référence maternelle pour qualifier sa pratique et fait appel à l'inconscient collectif qui associe maternité, douceur et tendresse. Il explique à la fin de cet extrait ressentir une fierté concernant la relation qu'il a réussi à construire avec ses enfants. Cette fierté est d'autant plus forte que sa capacité à occuper un rôle perçu comme féminin est validée par ses enfants, puisqu'ils viennent le solliciter en cas de souci nocturne. Les pères ayant déclaré s'identifier dans leurs pratiques parentales à la figure maternelle sont souvent ceux dont les liens avec la mère des enfants sont distants ou rompus.

Après avoir analysé les circonstances de la mise en place de la résidence au père et présenté quelques éléments constitutifs de la paternité solo, la suite de l'article analyse les stratégies mises en place par ces pères au quotidien pour « normaliser »⁽⁶⁾ leur paternité et la faire valider.

À l'épreuve du quotidien

Dans une société où les assignations parentales reposent principalement sur les femmes et les mères, le fait que les obligations qui leur sont associées soient assurées par des pères, de manière non pas ponctuelle mais répétée, entraîne des inquiétudes de la part de certaines institutions, et plus particulièrement de l'intervention sociale, qui peut craindre que ces pères n'aient pas les capacités parentales suffisantes pour élever seul un enfant. Les pères rencontrés s'efforcent de démontrer quotidiennement leurs aptitudes à être de « bons » parents.

Une paternité « sous surveillance » ?

Bien que la garde leur ait été attribuée, la plupart des pères rencontrés vivent dans la crainte d'une remise en cause de ce jugement. C'est notamment le cas de Dimitri (40 ans, deux enfants), qui déclare : « après, je vous avoue que j'ai beaucoup de soucis avec la justice puisque mon ex-épouse cherche régulièrement à récupérer la garde des enfants ; donc je suis régulièrement entendu dans les tribunaux ou chez les gendarmes pour prouver que je m'occupe bien de mes enfants ». Cette inquiétude et ce contrôle sont également présents chez les pères dont l'ex-conjointe n'a pas entamé de démarches pour réviser le mode de garde. Ainsi, Joël exprime cette angoisse quotidienne que son ex-femme, lorsqu'elle aura retrouvé une stabilité, veuille « reprendre les enfants » pour l'atteindre lui. Cette crainte

semble inhérente au statut de père solo. Cette situation de père solo étant peu commune (15 % en France en 2011), les pères rencontrés perçoivent la rareté de leur situation et, par conséquent, le caractère « exceptionnel » du type de garde dont ils ont bénéficié. Ils essaient de maintenir les conditions de vie les plus « normales » possibles pour éviter tous les éléments qui pourraient être utilisés à leur encontre (décrochage scolaire, problèmes comportementaux, etc.) et remettre en cause la résidence quotidienne à leur domicile. L'étude menée entre 2009 et 2010 par le Collectif Onze sur les jugements aux affaires familiales insiste sur le fait que « pour les juges, décider que les enfants résideront chez le père contre ce qui se fait habituellement relève bien de ces choix un peu difficiles à faire, en se fondant sur les seules pièces des dossiers et interactions d'audience. L'enquête sociale est manifestement un bon moyen pour mieux connaître la configuration éducative sur laquelle il faut trancher, puisqu'elle permet, avant tout, de s'assurer que la résidence chez le père est, une fois n'est pas coutume, préférable à la résidence chez la mère » (Le Collectif Onze, 2013, page 199). Les enquêtes sociales utilisées par la justice servent ici à confirmer dans le temps le choix de cette résidence « hors norme ».

Comme évoqué dans le cas de Dimitri, les « comptes à rendre » au quotidien sur ses capacités à s'occuper de ses enfants sont une dimension spécifique de ces pères solos dont les compétences parentales semblent être mises à l'épreuve au quotidien. Selon ces pères, ils sont davantage « surveillés » parce qu'ils sont des hommes ayant obtenu la résidence quotidienne de leur(s) enfant(s). Certains pères expriment la perception d'une différence de traitement entre les hommes et les femmes : « Après, il y a le problème de la surveillance, on n'a jamais droit à l'erreur. Quand une mère se trompe, on aura plutôt tendance à dire "la pauvre, c'est difficile". Alors que si un père fait une erreur, on peut lui retirer la garde » (Thomas, 41 ans, un enfant).

Un célibat suspect

La plupart des pères rencontrés qui ont en charge de jeunes enfants et plus particulièrement des filles font part de situations qu'ils n'avaient pas anticipées lorsqu'ils ont obtenu la résidence quotidienne. Lorsque Joël a débuté sa vie en solo avec ses deux enfants, il s'est rendu compte que sa situation de père seul suscitait des interrogations et des soupçons de la part des autres parents : « Tiens, un

(6) Le terme « normaliser » signifie ici que ces pères tentent d'inscrire leurs pratiques parentales dans la norme de la « bonne » parentalité. L'idée développée par Gérard Neyrand est reprise ici, idée selon laquelle la normalité est mise en avant comme support de la légitimité (Neyrand et al., 2013).

exemple flagrant, c'est quand ma fille me disait "papa, je vais dormir chez une copine" ; je disais "pas de problème", et quand ma fille me disait "est-ce que Morgane ou Isa peut venir dormir à la maison ?", je disais "oui, pas de problème", et que ma fille arrivait en pleurant en me disant "la maman, elle ne veut pas, parce que tu es un papa tout seul et qu'elle ne te connaît pas". Et c'est des choses qu'on n'imagine pas, et bien je lui ai dit "tu dis à la maman que, si elle veut, on va boire un café, ici, et puis je me présente". Donc voilà, je l'ai fait, et les mamans ont accepté après. Je ne leur ai pas raconté ma vie mais je leur ai dit "voilà, j'élève mes deux enfants", et puis, elles ont vu comment ma fille était avec moi aussi. Donc, ça, c'était un problème oui" (Joël, 44 ans, deux enfants). La situation de Joël élevant seul ses deux enfants, alors âgés de 6 ans pour sa fille et 5 ans pour son fils, est perçue comme sortant de l'ordinaire et suscite curiosité et méfiance. À la suite à cet événement, Joël a mis en place une « stratégie » : il rencontre les mères qui se posent des questions à son domicile et se soumet à leurs interrogations pour dissiper tout malentendu ; autrement dit, il doit « faire ses preuves » de « bon parent ». Après cet incident, Joël semble avoir pris conscience des craintes inhérentes à son statut de père seul en charge d'enfants en bas âge et a en l'occurrence anticipé de possibles sources de problèmes en installant un mitigeur : « C'est vrai que, bizarrement, je n'avais pas à me justifier, mais il est vrai que j'ai de suite installé, au bout de deux ans, Manon avait 6 ans, donc au bout d'un an, j'ai installé un robinet mitigeur dans la douche, parce que je me suis posé la question, ça s'est passé dans la foulée des mamans qui avaient un doute sur un papa tout seul avec ses enfants, et en fait je me suis dit "je vais installer un mitigeur pour que Manon puisse se doucher toute seule". Parce qu'il ne s'agirait pas, qu'en rentrant au collège, on lui demande : "alors comment ça se passe une journée ?", "papa me douche" ; je me suis dit "on ne sait jamais" ». Cette démarche a constitué, pour ce père, un moyen d'éviter des soupçons plus nombreux sur sa situation de père solo. Tous les pères ayant une fille à charge ont fait mention de ces doutes et de cette méfiance dont ils font l'objet. La dimension sexuelle du parent gardien semble davantage présente lorsqu'il s'agit d'un père gardien.

La volonté de normaliser sa paternité solo peut également ressortir dans des univers de sociabilité féminine. Il existe de nombreux espaces de sociabilité pour les mères (parcs, aires de jeux, lieux de change dans les toilettes féminines,

etc.) mais peu pour les pères en charge d'enfants en bas âge. Certains pères, comme Lucas, ne semblent pas avoir trouvé leur place dans ces lieux de sociabilité féminine : « Par exemple, au début où j'ai eu Marie, on allait aux bébés nageurs tous les samedis matins. Au début, les gens nous regardaient en trouvant que c'était mignon, un père qui s'occupe de sa fille, et quand les gens ont vu que nous venions toutes les semaines juste tous les deux, ils ont commencé à avoir un regard suspect. J'ai carrément demandé à une copine de venir avec nous pour normaliser les choses. Ça devenait vraiment lourd, le regard des gens était pesant ». Selon Lucas, le regard porté sur lui a varié de la tendresse à l'étonnement, puis la suspicion. Après plusieurs séances, ce père a choisi de faire appel à une amie pour dissiper les malentendus. Ici, ce n'est pas tant la démarche initiale de Lucas qui est perçue comme sortant de l'ordinaire que sa fréquence. Un père qui accompagne sa fille aux « bébés nageurs » est encore une situation atypique dominée par le modèle traditionnel de la mère accompagnant l'enfant ⁽⁷⁾.

Au-delà du fait que ces pères solos cherchent à normaliser leur paternité à travers différentes stratégies évoquées, ils souhaitent la valider auprès des autres parents et de professionnels. Ainsi, les pères rencontrés font appel à des professionnels de la parentalité (psychologues, pédopsychiatres, etc.) notamment au moment de l'entrée en monoparentalité pour échanger sur leur situation : « Moi, je me suis retrouvé un peu perdu pendant un moment, donc j'avais peur que la situation m'échappe, et je suis allé voir une psy pour moi déjà. [...] Et je suis allé voir une psy aussi, une pédopsychiatre pour mes filles, parce que je ne savais pas trop comment gérer la situation » (Romain). Les professionnels sont sollicités à deux niveaux : il s'agit de rassurer ces pères sur leurs compétences parentales et d'évaluer comment les enfants réagissent à la situation de séparation et de vie avec leur père. Cette demande de validation est à mettre en parallèle avec le manque de modèle de paternité solo auquel se référer : « Après, c'est vrai que ce n'est pas évident tous les jours. On n'a pas de modèle de père qui élève seul leurs enfants ; donc c'est compliqué, on ne sait jamais vraiment si on fait correctement les choses » (Oliver). Cette absence de modèle rend difficile la qualification de leurs pratiques au quotidien avec leurs enfants : sont-elles correctes ? Sont-elles dans la norme ? Comme le soulignent Danielle Boyer et Benoît Cérroux, « l'exercice de la paternité s'accomplit de moins

(7) Laura Merla souligne également cet aspect dans ses travaux sur les pères au foyer en Belgique, notamment les difficultés que doivent affronter les hommes lorsqu'ils s'approprient les gestes et les pratiques du soin aux enfants, car ils investissent des espaces sociaux massivement féminins (Merla, 2007).

en moins en référence à des modèles prescrits, mais [...] cet exercice est l'objet d'ajustements, de négociations [...]. Moins obligée que la maternité par des normes stables, moins instruite par l'exemple de modèles accrédités, la paternité constituerait une expérience vécue et ferait place à l'expression d'aspirations et de désirs » (2010, p. 50).

Conclusion

Les pères enquêtés ont des profils variés, les uns pouvant être qualifiés « d'apprentis » et les autres de « familiarisés » à l'exercice de la parentalité solo selon leur investissement parental et domestique dans la période antérieure à la monoparentalité. Quel que soit cet investissement, l'entrée en monoparentalité a entraîné un nouveau rapport à la paternité et de nouvelles difficultés, notamment le fait de devoir jouer les deux rôles (celui de la mère et du père) associés à des représentations normées. Dans leur rapport à la paternité, ces pères soulignent le manque de figure maternelle au quotidien. Attachés à cette présence quotidienne, ils ne se sentent pas toujours légitimes sur les sujets traditionnellement dévolus aux mères, ce qui les amène à faire appel à des « référentes féminines », notamment pour les questions

liées à la puberté et à la sexualité. Ces pères expriment, en outre, une difficulté à rapporter leurs pratiques parentales à ce qui serait « la norme ». Pour se rassurer, ils cherchent une validation de leur paternité auprès de mères et de professionnels (psychologues, pédopsychiatres, etc.). Ils investissent des pratiques et des domaines spécifiques traditionnellement attribués aux femmes, afin de se sentir et se montrer « bon parent » (Martin, 2014). Prendre en charge ces activités ne signifie pas forcément chercher à devenir une « seconde mère » pour leurs enfants au point d'abandonner le rôle de père pour celui de mère.

Au contraire, certains se sentent obligés de cumuler les deux rôles, et de reprendre aussi les fonctions maternelles vis-à-vis des enfants, d'une part, pour produire une certaine continuité familiale (entre l'avant et l'après rupture) et, d'autre part, pour obtenir une sorte de certificat (à leurs yeux et ceux d'autrui) de parent ayant les compétences nécessaires pour élever seul un enfant. Même s'ils ne sont pas à l'aise avec l'ensemble de ces activités maternelles, ces pères solos les reprennent, et cette démarche est nécessaire, pour eux, à leur construction d'eux-mêmes comme « bons parents solos ».

- Boyer D., Céroix B., 2010, Les limites des politiques publiques de soutien à la paternité, *Travail, genre et société*, n° 24, p. 47-62.
- Buisson G., Costemalle V., Daguët F., 2015, Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ?, *Insee Première*, n° 1539.
- Céroix B., 2014, Paternité au quotidien et résidence alternée, *Politiques sociales et familiales*, n° 114, p. 17-28.
- Fagnani J., 2004, Rétrospective et prospective de la fonction paternelle – points de vue de chercheurs, *Recherches et Prévisions*, n° 75, p. 79-84.
- Huerre P., Pellé-Douël C., 2010, *Pères solos, pères singuliers ?*, Paris, Albin Michel.
- Kaufmann J.-C., 2011, *L'entretien compréhensif. L'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Colin.
- Le Borgne-Uguen F., 2001, Des styles familiaux au rôle parental..., in Coum D., *Des parents ! À quoi ça sert ?*, Toulouse, Éditions Érès, p. 99-124.
- Le Collectif Onze, 2013, *Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- Lefaucheur N., 1991, Les familles monoparentales, in Singly F. (de) (dir.), *La famille : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Lefaucheur N., 1985, Familles monoparentales : les mots pour le dire, in Bailleau F., Lefaucheur N., Peyre V. (dir.) *Lectures sociologiques du travail social*, Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson, Éditions Ouvrières, collection Politique sociale, p. 206.

- Le Pape C., 2014, Qu'est-ce qu'un « bon » parent ? Analyse des images véhiculées par les affiches et brochures des campagnes de santé publique, in Martin C. (dir.) *Être un « bon » parent. Une injonction contemporaine*, Presses de l'EHESP, collection Lien social et Politiques, p. 31-51.
- Letablier M.-T., 2011, La monoparentalité aujourd'hui : continuités et changements, in Ruspini E., *Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie. Tendances, défis et nouvelles exigences*, Paris, L'Harmattan, p. 33-68.
- Martial A., 2016, (dir.) *Des pères « en solitaire » ? Ruptures conjugales et paternité contemporaine*, Presses Universitaires de Provence, Aix-Marseille.
- Martial A., 2013 a, Une paternité réinventée ? Le vécu parental des pères isolés, *Informations sociales*, n° 176, p. 62-70.
- Martial A., 2013 b, Des pères « absents » aux pères « quotidiens » : représentations et discours sur la paternité dans l'après-divorce, *Informations sociales*, n° 176, p. 36-44.
- Martial A., 2012, Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales, *Ethnologie française*, Presses universitaires de France, vol. 42, p. 105-116.
- Martin C., 2014, « Être un bon parent ». *Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP.
- Merla L., 2007, Père au foyer, une expérience hors normes, *Politiques sociales et familiales*, n° 90, p. 17-27.
- Modak M., Palazzo C., 2002, Les pères se mettent en quatre ! Responsabilités quotidiennes et modèles de paternité, *Les Cahiers de l'EESP*, Lausanne.
- Nagy V., 2016, La cause des paternels dans les litiges de l'après-rupture, in Martial A. (dir.) *Des pères « en solitaire »*, Presses universitaires de Provence, p. 109-122.
- Neyrand G., Wilpert M.-D., Tort M., 2013, *Père, mère, des fonctions incertaines. Les parents changent, les normes restent ?*, Toulouse, Éditions Érès.
- Neyrand G., 2001, Mort de la famille monoparentale et de l'hébergement alterné. Du bon usage des désignations savantes, *Dialogue*, n° 151, p. 72-81.
- Orain R., 2012, Paternités en solitaire : ruptures conjugales et logiques d'insertion sociale, *Ethnologie française*, vol. 42, n° 1, p. 127-134.
- Quénard A., 2002, La paternité sous observation : des changements, des résistances, mais aussi des incertitudes, in Descarries F., Corbeil C. (dir.), *Espace et temps de la maternité*, Éditions du remue-ménage, Montréal, p. 201-522.
- Ramos E., 2015, *L'entretien compréhensif en sociologie. Usages, pratiques, analyses*, Paris, Armand Colin.
- Singly F. (de), 2010, *Le soi, le couple et la famille*, Paris, Armand Colin.
- Singly F. (de), 2001, Charges et charmes de la vie privée, in Laufer J., Marry C., Maruani M. (dir.), *Masculin-Féminin questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presses universitaires de France, p. 149-167.
- Stewards S. D., 1999, Disneyland Dads, Disneyland Mums ? How Nonresident Parents Spend Time with Absent Children, *Journal of Family Issues*, n° 20, p. 539-556.
- Verjus A., Vogel M., 2009, Le travail parental : un travail comme un autre ?, *Informations sociales*, n° 154, p. 4-6.
- Zaouche Gaudron C., 2006, Paternité(s) : pluralité et singularité, in Schneider B. (dir.), *Enfant en développement, famille et handicaps : interactions et transmissions*, Toulouse, Éditions Érès, p. 87-97.